

12830/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 septembre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 septembre 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Règlement d'exécution du Conseil mettant en oeuvre le règlement (UE) 2024/2642
concernant des mesures restrictives eu égard aux activités déstabilisatrices menées par
la Russie**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes